

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 15 | <b>Séance du vendredi 12 septembre 2025</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b><u>Présents :</u></b> 10                     | L'an deux mille vingt-cinq et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 04 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Madame Sophie DELHÔME (Maire)                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b><u>Votants:</u></b> 12                       | <b><u>Sont présents:</u></b> Sophie DELHÔME, Alain PETITBON, Joëlle DECLERCQ, Patrick ANGOULEVANT, Laurent DEN HAERINCK, Annaïck DODEMAN, Gérard GHEKIERE, Nicolas LEPORCQ, Bruno MALON, Aude PINEL<br><b><u>Représentés:</u></b> Laurent LABBE, Céline DENYS<br><b><u>Excuses:</u></b> Yannick MARTIN, Jocelyne SANGLEBOEUF<br><b><u>Absents:</u></b> Hervé OUDOUX<br><b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Aude PINEL |

**Objet: Approbation du compte-rendu du 28 mai 2025**

Après en avoir délibéré les Membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 28 mai 2025.

**Objet: Présentation et vote du Budget Primitif du Budget annexe lotissement - DE 2025 16**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif du Budget annexe lotissement de l'exercice 2025 de la Commune de Piseux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :****ARTICLE 1 :**

L'adoption du Budget Primitif du Budget annexe lotissement de la Commune de Piseux pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**Fonctionnement:**

|                                    |                         |
|------------------------------------|-------------------------|
| <b>En dépenses à la somme de :</b> | <b>268 447.00 Euros</b> |
| <b>En recettes à la somme de :</b> | <b>268 447.00 Euros</b> |

**Investissement**

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| <b>En dépenses à la somme de :</b> | <b>57 107.00 Euros</b> |
| <b>En recettes à la somme de :</b> | <b>57 107.00 Euros</b> |

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget annexe lotissement par articles selon le détail suivant :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DÉPENSES**

| Article                                 | Libellé                                 | Montant           |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------|
| 6015                                    | Terrains à aménagés                     | 10 457.00         |
| 6045                                    | Achat études et prestations de services | 13 950.00         |
| 605                                     | Achat de matériels, équip. et travaux   | 32 700.00         |
| 6822                                    | Reversement excédent Budget annexe      | 211 340.00        |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                         | <b>268 447.00</b> |

### **RECETTES**

| Article                                 | Libellé                            | Montant           |
|-----------------------------------------|------------------------------------|-------------------|
| 7015                                    | Ventes de terrains aménagés        | 211 340.00        |
| 71355                                   | Variation stocks terrains aménagés | 57 107.00         |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                    | <b>268 447.00</b> |

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

| Article                                | Libellé           | Montant           |
|----------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 3555                                   | Terrains aménagés | 57 107.00         |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |                   | <b>136 240.78</b> |

### **RECETTES**

| Article                                | Libellé                     | Montant          |
|----------------------------------------|-----------------------------|------------------|
| 168758                                 | Dettes - Autres groupements | 57 107.00        |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |                             | <b>57 107.00</b> |

### **Objet: Délibération portant sur la subvention exceptionnelle accordée à l'association "Les Bambins en folie" - DE 2025 17**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle suite à la reprise de l'activité "jeux de société" jadis gérée par le Club du Sourire de la commune. Cette somme sera ajoutée à la subvention annuelle qui est accordée à cette association.

- Association des Bambins en Folie

**250 €**

### **Objet: Annule et remplace la délibération n°2024 19 portant sur les tarifs des concessions cimetière - DE 2025 19**

Le Conseil Municipal:

Considérant que les tarifs et les durées des concessions du cimetière n'ont pas été revus depuis 2002,

Après en avoir délibéré,

Décide:

- Article 1: de proposer les durées suivantes: 30 ans, 50 ans

- Article 2: de modifier le prix des concessions:

- **Concessions** 30 ans: 200€
- **Concessions** 50 ans: 300€

*Tout renouvellement se fera au tarif en vigueur selon la durée de concession choisie.*

- **Cavurne pré installée:** 30 ans: 200 €
- **Cavurne pré installée:** 50 ans: 300 €

*Renouvellement 30 ans: 200 €*

- **Jardin du souvenir: dispersion des cendres:** gratuité
- En cas de rétrocession, il ne sera fait aucun remboursement.

- Article 4: de fixer le prix des urnes au columbarium à 400€ pour 30 ans

Ces mesures prendront effet à compter du **1er janvier 2025**.

### **Objet: Délibération portant sur la rétrocession d'une concession funéraire - DE 2025 18**

**Considérant** la demande de rétrocession présentée par Monsieur et Madame LE BARS, habitant 5 Rue de la Roche de Boisse à Fontenay Le Comte (Vendée) et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte en date du **02/03/2018**

Enregistré par le secrétaire de mairie le 02/03/2018

Concession temporaire **50 ans**

Au montant réglé de 300 Euros

Madame le Maire expose au conseil municipal que M. et Mme LE BARS, acquéreurs d'une concession dans le cimetière communal le 02/03/2018, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, M. et Mme LE BARS déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située **Allée 4 N°31** est rétrocédée à la commune.

### **Questions diverses**

#### **• Valorisation financière et fiscale 2024**

Madame le Maire informe les membres du conseil du bilan de la valorisation financière et fiscale 2024 de la commune et informe que ce document est à disposition à la mairie. Monsieur PETITBON donne lecture aux membres du conseil des conclusions transmises par le trésorier concernant la situation financière 2024 de la commune.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

- **Columbarium**

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il conviendra de prévoir prochainement l'achat d'un nouveau columbarium, compte tenu des besoins constatés. Les membres du conseil approuve ce nouveau projet.

- **Fossés Route de Damville**

Monsieur ANGOULEVANT demande que l'entretien des fossés situés route de Damville soit réalisé, afin d'assurer un bon écoulement des eaux et de maintenir la sécurité de la voirie. Monsieur PETITBON lui répond que cest en projet avec la collaboration de L'Interco Normandie Sud Eure.

- **Station d'épuration de la commune**

Monsieur ANGOULEVANT interroge Monsieur PETITBON sur l'avancement des travaux de la station d'épuration. Il lui est répondu que la réception des travaux interviendra prochainement. Une inauguration sera organisée à cette occasion afin de marquer officiellement la mise en service de l'équipement.

- **Arrêté interdisant les camions de plus de 7.5t Lotissement Clomenil**

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'un arrêté va être pris afin d'interdire la circulation des camions de plus de 7,5 tonnes dans le lotissement Clomenil. et Guilloux. En effet, leur stationnement gêne le ramassage des ordures ménagères et détériore les trottoirs. Les membres du Conseil donnent leur accord et demandent qu'un courrier soit rédigé et adressé aux habitants du lotissement pour les en informer.

- **Tarifs restaurations scolaire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il sera nécessaire d'engager une réflexion concernant une éventuelle révision des tarifs de cantine. Cette hausse pourrait concerner à la fois les enfants domiciliés dans la commune et ceux venant de l'extérieur. Les conseillers sont invités à étudier cette possibilité afin qu'une décision puisse être prise lors d'une prochaine séance, en tenant compte des coûts de fonctionnement du service et de l'équité entre familles.

- **Viabilisation rue des fermes**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de viabilisation des lots situés rue des Fermes sont désormais achevés. Elle indique que la Commune est dans l'attente d'une proposition de EAD, tant pour les modalités de vente que pour les actions de publicité à mettre en place afin de favoriser la commercialisation de ces terrains.

- **Subventions accordées à l'école**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la directrice de l'école a sollicité une révision de la répartition du budget de l'établissement. Elle propose de diminuer le budget affecté au transport scolaire de **400 €**, afin de réaffecter cette somme au budget des fournitures scolaires, jugé insuffisant pour couvrir les besoins des classes.

Après discussion, les membres du Conseil donnent leur accord à cette réaffectation, tout en rappelant que le budget global de l'école demeure inchangé.

- **Bulletin municipal**

Madame DECLERCQ informe les membres du Conseil que la Commune a été contrainte de changer de prestataire pour la réalisation du bulletin municipal, l'ancien prestataire n'ayant donné aucune nouvelle malgré plusieurs relances. Afin de garantir la parution du bulletin dans de bonnes conditions et dans les délais souhaités, il a été décidé de confier cette mission à l'imprimerie *Vert Village*, située au Vieil-Évreux. Elle précise que ce nouveau prestataire présente, en plus de sa réactivité, l'avantage de proposer des tarifs nettement plus compétitifs, représentant une économie de près de 50 % par rapport aux coûts précédemment facturés.

***Fin de séance: 20h00***